



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

*Rapport présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des
collectivités territoriales*

Exercice 2021

Service de l'eau potable

Mis à jour le 19/09/22 (CB)

SYNDICAT DES EAUX DE THIL NIEVROZ

Département de l'Ain

BAC CONSEILS

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03

contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SARL Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00035 - NAF : 7112B - TVA : FR 72 478843527

Table des matières

I.	Caractérisation technique du service.....	4
A.	Présentation du territoire desservi.....	4
B.	Mode de gestion du service.....	4
C.	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0).....	4
D.	Nombre d'abonnements.....	5
E.	Prélèvements sur les ressources en eau.....	5
F.	Volumes mis en distribution.....	5
G.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
H.	Autres volumes.....	6
I.	Récapitulatif des différents volumes.....	7
J.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
II.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
A.	Délibérations fixant les tarifs.....	8
B.	Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D102.0).....	8
C.	Recettes.....	9
III.	Indicateurs de performance.....	10
A.	Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1).....	10
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B).....	10
C.	Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3).....	11
D.	Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3).....	12
E.	Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3).....	12
F.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2).....	12
G.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3).....	13
H.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1).....	13
I.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0).....	13
J.	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1).....	14
K.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0).....	14
L.	Taux de réclamations (indicateur P155.1).....	14
IV.	Financement des investissements.....	15
A.	Branchements en plomb.....	15
B.	Travaux engagés au cours de l'exercice.....	15
C.	État de la dette du service.....	15
D.	Amortissements.....	16
E.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	16

F.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	16
V.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)	16
B.	Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)	17

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : **Syndicat des Eaux de Thil Niévroz**
- Compétences liées au service : Production Transport Distribution
- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, approuvé 2015
- Existence d'un schéma directeur Non Oui, approuvé 2017
- Existence d'un règlement de service Non Oui, approuvé 2015
- Existence d'une CCSPL Non Oui

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie régie avec prestation de service délégation de service public

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **01/10/2005**
- Durée du contrat : **18 ans**
- Date de fin de contrat : **30/09/2023 (30/09/2017 initialement)**
- Avenants :
 - 01/12/2009 : Modifications techniques et financières
 - 11/10/2014 : Mise en place de la sectorisation et de la réforme « Construire sans détruire », modification de la date d'échéance du contrat
- Missions du délégataire : **gestion du service public de l'eau potable (production, transport, distribution de l'eau et gestion clientèle)**

C. Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à toutes les personnes – y compris les résidents saisonniers – domiciliées dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elles sont ou peuvent être raccordées.

Le service public d'eau potable dessert **2 707 habitants** (2 707 en 2020) avec 1 619 habitants pour Niévroz et 1 088 habitants pour Thil.

Les RAD affichent 2 601 habitants desservis depuis minimum 2017. Ces chiffres seront à consolider avec le Délégataire.

D. Nombre d'abonnements

NOMBRE D'ABONNES			
	2020	2021	Variation
THIL			
Abonnés domestiques	460	473	+ 2,8 %
Abonnés non domestiques			+ 2,8 %
NIEVROZ			
Abonnés domestiques	629	646	+ 2,7 %
Abonnés non domestiques			+ 2,7 %
Abonnés (toutes communes confondues)			
Abonnés domestiques	1 087	1 117	+ 2,8 %
Abonnés non domestiques	2	2	/
Total des abonnés	1 089	1 119	+ 2,8 %

Le nombre d'abonnés est en hausse, ce qui suit la tendance d'expansion du Syndicat.

E. Prélèvements sur les ressources en eau

Le prélèvement sur la ressource en eau (Thil) a été de 83 408 m³ (160 355 m³ en 2020).

F. Volumes mis en distribution

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (M ³)			
	2020	2021	Variation
Usine de Thil (capacité production 500 m ³ /j)	160 355	83 408	- 48,0 %
Total volumes produits (V1)	160 355	83 408	- 48,0 %
Achat d'eau à La Boisse	50 192	80 698	+ 60,8 %
Achat d'eau à Dagneux	9 716	18 478	+ 90,2 %
Total volumes importés (V2)	59 908	99 176	+ 65,5 %
Vente d'eau à La Boisse	30 891	10 998	- 64,4 %
Total volumes exportés (V3)	30 891	10 998	- 64,4 %
Total volumes mis en distribution (V1 + V2 - V3) = (V4)	189 372	171 586	- 9,4 %

La répartition des volumes produits et des volumes achetés a été modifiée par rapport à 2020. Le Délégué indique que la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) avait modifié son alimentation de la Boisse et que cette modification a entraîné une augmentation de la pression et donc un apport plus important de la Boisse sur Thil. Ceci a engendré de nombreux dysfonctionnements sur les installations du Syndicat (mini Chlore récurrent). Des échanges ont été réalisés entre le Délégué et la 3CM.

G. Volumes vendus au cours de l'exercice

VOLUMES VENDUS (M ³)			
Acheteurs	2020	2021	Variation
Abonnés domestiques	115 949	154 828	+ 33,5 %
Abonnés non domestiques	87	370	+ 325,3 %
Total volumes vendus aux abonnés : V7	116 036	155 198	+ 33,7 %
Autres services d'eau potable	30 891	10 998	- 64,4 %
Total volumes exportés vers d'autres services : V3	30 891	10 998	- 64,4 %

Les volumes vendus aux abonnés sont en hausse contrairement aux volumes vendus à d'autres services qui eux sont en baisse.

H. Autres volumes

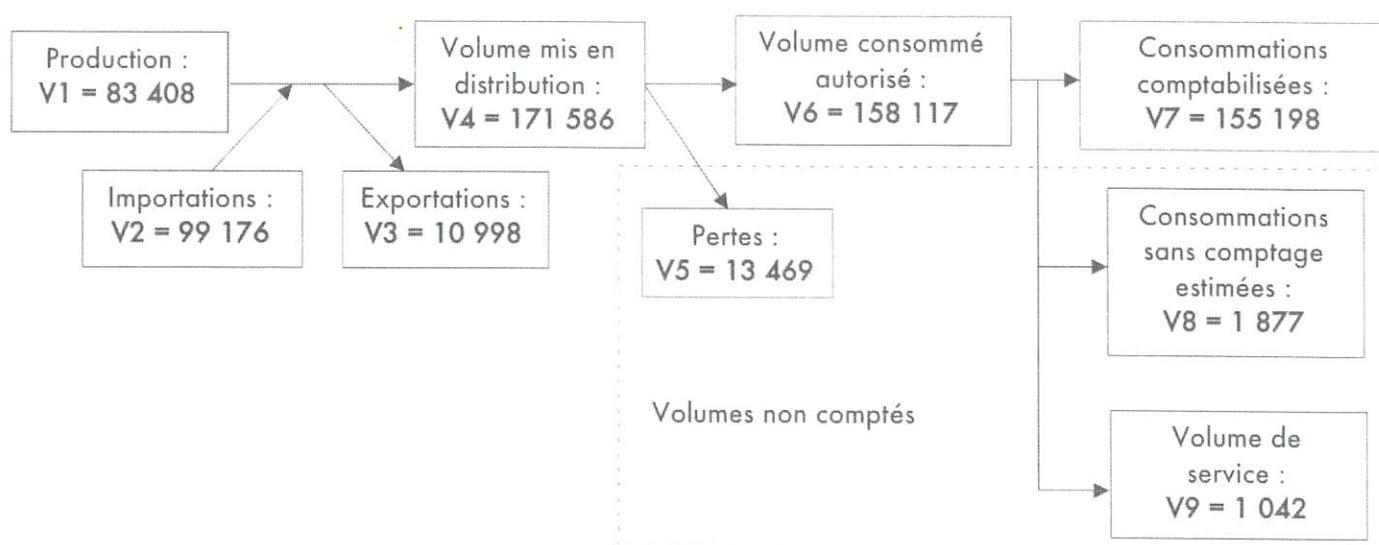
- Volume de service : V9 = 1 042 m³/an (1 823 m³/an en 2020)
(Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)
- Volume consommateurs sans comptage : V8 = 1 877 m³/an (17 252 m³/an en 2020)
(Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Les volumes consommateurs sans comptage sont beaucoup plus faibles qu'en 2020 mais similaires à ceux de 2019. En effet, l'année 2020 a été une année avec des volumes consommateurs sans comptage élevés du fait de l'eau utilisée par des gens du voyage séjournant sur le territoire du Syndicat en 2020.

I. Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ($V1 + V2 - V3$)
- V5 ou pertes ($V4 - V6$)
- V6 ou volume consommé autorisé ($V7 + V8 + V9$)
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



J. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 30 051 ml (30 262 ml en 2020).

La légère baisse du linéaire entre 2020 et 2021 est due à une suppression de conduite en doublon par la Collectivité ex Route de Montluel à Thil.

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les tarifs du service date du 02/02/2009 et a été effective à partir du 01/04/2009.

B. Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D102.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

TARIFS APPLICABLES										
		Au 01/01/21				Au 01/01/22				Variation
Part du Délégué										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	48,72				49,60				+ 1,8 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,7880				0,8010				+ 1,6 %
Part de la Collectivité										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	22,00				22,00				/
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,3713				0,3713				/
Organismes publics et taxes										
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	/
Redevance (€ HT/m ³)	Lutte contre la pollution	0,2800				0,2800				/
Redevance (€ HT/m ³)	Préservation des ressources en eau	0,0600				0,0600				/

FACTURE TYPE 120 M ³ (INDICATEUR D102.0)				
Prix du service de l'eau potable	Volume	Montant au 01/01/21	Montant au 01/01/22	Variation
Part du Déléataire				
Abonnement	1	48,72	49,60	+ 1,8 %
Consommation	120	94,56	96,12	+ 1,6 %
Part de la Collectivité				
Abonnement	1	22,00	22,00	/
Consommation	120	44,56	44,56	/
Organismes publics et taxes				
Redevance de lutte contre la pollution	120	33,60	33,60	/
Redevance préservation des ressources en eau	120	7,20	7,20	/
TVA (5,5 %)		13,79	13,92	+ 0,9 %
Total		264,43 €	267,00 €	+ 1,0 %
Prix au m³ (total /120 m³)		2,2036 €	2,2250 €	+ 1,0 %

Le prix de l'eau est en augmentation de + 1 % au 01/01/2022 du fait de l'augmentation des parts du Déléataires relatives à l'application de la formule d'actualisation de ses tarifs.

C. Recettes

RECETTES DU SERVICE (€)			
	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	37 333,47	69 169,88	+ 85,3 %
Recettes vente d'eau en gros	0	0	/
Autres recettes :	0	0	/
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	/
Recettes liées aux travaux	0	0	/
Autres	0	0	/
Total des recettes Collectivité	37 333,47 €	69 169,88 €	+ 85,3 %
Exploitation du service	136 180	175 770	+ 29,1 %
Autres recettes :	27 870	50 940	+ 82,8 %
Travaux attribués à titre exclusif	22 060	46 220	+ 109,5 %
Produits accessoires	5 810	4 720	- 18,8 %
Total des recettes Déléataire	164 050,00 €	226 710,00 €	+ 38,2 %

Ces variations sont explicables par des phénomènes de décalage de périodes de facturation et d'encaissement.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvement réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

QUALITE DE L'EAU - % CONFORMITE EAU DISTRIBUEE					
Analyses microbiologiques			Analyses physico-chimiques		
	2020	2021		2020	2021
Nombre de prélèvements	9	9	Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0	Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0
% conformité	100,00 %	100,00 %	% conformité	100,00 %	100,00 %

Toutes les analyses ont été conformes en 2021.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement précise qu'il faut que cet indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
Sous-total 1 - pré-requis 1	15/15	15/15
Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	5
Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10

+ 1 point par tranche de 10 % (date ou période de pose renseignée) + 5 points si 95 % des réseaux renseignés	+ 1 à + 5	5
Sous-total 2 – pré-requis 2	40/45	45/45
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, etc.) et servitudes	0 (non) – 10 (oui)	0
Mise à jour annuelle de l’inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) – 10 (oui)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) – 10 (oui)	10
Caractéristiques compteurs d’eau avec carnet métrologique et date de pose renseignés	0 (non) – 10 (oui)	10
Recherches de pertes d’eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) – 10 (oui)	10
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) – 10 (oui)	10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) – 10 (oui)	10
Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) – 5 (oui)	5
TOTAL Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de distribution d’eau potable	120/120	110/120

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 110/120 (110/120 en 2020).

Ceci est un très bon résultat. Il exprime une très bonne connaissance du Syndicat de son patrimoine enterré et confirme sa capacité à investir le bon euro au bon endroit.

C. Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduite dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100 = 92,62 \% (75,37 \% \text{ en } 2020)$$

Le rendement est en forte hausse par rapport à 2020. Le Délégué justifie celle-ci par un double effet :

- En 2021, le Délégué a baissé le débit de nuit en sortie du réservoir de Thil, soit une baisse du débit de fuite correspondant à une amélioration de la performance ;
- La relève ayant lieu habituellement en mars, elle n’avait pas pu être faite en 2020 (confinement dû à la COVID-19), les consommations avaient donc été estimées (certainement à la baisse car basées sur des données antérieures alors que le confinement a entraîné une hausse des consommations d’eau dans certaines communes). La relève physique ayant eu lieu en mars 2021 a donc régularisé ces consommations manquantes et entraîné une hausse des volumes consommés et ainsi une hausse du rendement.

Le rendement serait donc plus juste s’il était observé en moyenne sur 2020 et 2021 : 83,19 %. Ce rendement est plus cohérent avec la valeur de 2019 (83,35 %).

Toutefois, cette performance, même relativisée, reste très bonne et confirme un investissement régulier de la part du Syndicat et une réactivité intéressante de la part du Délégué.

Pour rappel, l’objectif de rendement du Grenelle 2 étant de 68,01 %, le Syndicat respecte donc ses obligations réglementaires.

D. Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 1,49 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (} 6,62 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ en 2020)}$$

Logiquement avec le rendement qui est en hausse, l'ILVNC est en baisse.

E. Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommé sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 1,23 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (} 4,90 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ en 2020)}$$

Logiquement avec le rendement qui est en hausse, l'ILP est en baisse.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DES RESEAUX D'EAU POTABLE RENOUVELE (ML)				
2017	2018	2019	2020	2021
Non connu	276	452,1	464,7	350

Soit 1,542 km renouvelés (l'année 2017 n'est pas renseignée) pour 30,05 km de réseau au total.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 1,02 \% \text{ (} 0,79 \% \text{ en 2020)}$$

Avec 1 542 ml renouvelés sur les 5 dernières années, le taux de renouvellement se porte à 1,02 %. La Collectivité est donc au-dessus de la moyenne nationale (0,63 % en 2018 d'après le Rapport SISPEA d'avril 2021) et confirme son engagement dans l'investissement en faveur de l'amélioration de son patrimoine.

G. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU		
Descriptif	Cotation	Indice
Aucune action de protection	0 %	X
Études environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %	
Dossier déposé en préfecture	50 %	
Arrêté préfectoral	60 %	
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %	
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %	
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	100 %	20 %

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de 20 % (20 % en 2020).

Le périmètre immédiat a été identifié et la relance de la DUP est actée : les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = 1,79 \text{ ‰} (0 \text{ ‰ en 2020})$$

En 2021, il y a eu deux coupures d'eau pour réparation de fuites sur le réseau. On peut considérer cette variation comme exceptionnelle, sachant que ce taux est depuis de nombreuses années à 0 ‰.

I. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0)

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est **1 jour ouvrable** (1 jour ouvrable en 2020).

J. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100 = 96,9 \% (100 \% \text{ en } 2020)$$

K. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31.12.N des factures eau émises pour l'année } N_{-1}}{\text{Montant total TTC des factures émises pour l'année } N_{-1}} \times 100 = 0,69 \% (0,39 \% \text{ en } 2020)$$

Le taux d'impayés est en hausse mais reste relativement faible. La moyenne nationale des impayés tourne autour de 2%.

L. Taux de réclamations (indicateur P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = 11,6 \text{ ‰} (0,0 \text{ ‰ en } 2020)$$

Cela correspond à un nombre de 13 réclamations.

Cela concerne 11 clients pour lesquels il y a plusieurs dossiers pour différents sites.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne devait plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS		
	2020	2021
Nombre total des branchements	1 095	1 116
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants en fin d'année	2	2
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,18 %	0,18 %

Il n'y a pas eu de renouvellement de branchements en plomb en 2021. Les branchements en plomb non renouvelés sont dus à un refus de la part du client d'intervenir en partie privative. Le Déléguataire conseille de reprendre ces branchements en plomb avec un nouveau regard compteur en limite de propriété.

B. Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX DE LA COLLECTIVITE			
Travaux engagés	Montant des travaux	Montants des subventions pour ces travaux	Montants des contributions du budget général pour ces travaux
/	/	/	/

C. État de la dette du service

ETAT DE LA DETTE		
	31/12/2020	31/12/2021
Encours de la dette	15 472,24 €	320 000 €
Remboursement au cours de l'exercice	8 279,83 €	11 475,16 €
dont en intérêts	1 055,40 €	1 213,03 €
dont en capital	7 224,43 €	10 262,13 €

Cette dernière a une durée d'extinction de 4,68 ans. Comptablement on considère que ce résultat confirme une bonne capacité de désendettement du syndicat.

D. Amortissements

AMORTISSEMENTS		
	2020	2021
Dotations aux amortissements	24 368,05 €	19 255,45 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

PROJETS A L'ETUDE	
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
DUP captage eau potable	60 000 €
Contournement du hameau des Tuileries	265 000 €

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX		
Travaux	Année de réalisation	Montant travaux en €
Renouvellement du réseau d'eau potable de la Commune de Thil	2019 - 2021	840 000 €

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2021, le service a reçu 1 demande d'abandon de créances.

Au cours de l'année 2021, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créances}}{\text{Volume facturé}} = 0,0008 \text{ €/m}^3 \text{ (0,0000 €/m}^3 \text{ en 2020)}$$

Il y a eu une demande d'abandon de créances en 2021 au titre du Fonds de Solidarité Logement d'un montant de 131,75 € HT.



B. Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elles offrent la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT

